

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3145

11 décembre 2013

SOMMAIRE

10B Solutions S.à r.l.	150946	BRUFIN SA (B), succursale de Luxem-	
Aqua Holding	150914	bourg	150948
Bachus Bar S.à r.l.	150948	BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l.	150945
Bain Capital HDS II (Luxembourg) Sàrl		BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l.	
.....	150942	150936
Bain Capital HDS I (Luxembourg) Sàrl ..	150942	B&W PGG Luxembourg Finance	150944
Bamboo Garden S.à r.l.	150944	C & C Investment S.A.	150947
Banister Investissements SA	150948	C-dev S.A.	150950
BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.	150943	Chiron A S.à r.l.	150944
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.	150943	C.K. Finance S.A.	150950
Beckman Luxembourg S.à r.l.	150945	Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à	
Belzig German Group AREIII (Luxem-		r.l.	150946
bourg) s.à r.l.	150949	C. Phillipps S.à r.l.	150936
Best Cars, S.à r.l.	150942	C. Phillipps S.à r.l.	150949
Best G.O. Sàrl	150943	C-Services S.A.	150950
Beteiligungs- und Investment SE	150942	Easy Hotels Company	150960
BG Selection SICAV	150944	Fidji Luxco (BC)	150927
Biomessenger S.A.	150937	FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So-	
Biomessenger S.A.	150948	ciété à responsabilité limitée	150953
Blackheath Holdings S.à r.l.	150940	JOFAD Holding S.A.	150926
Blacksmith Capital S.à r.l.	150941	Marmarapark S.à r.l.	150951
Blue Services	150946	Medina Financial Markets S.à r.l.	150951
Bluetouch Investments (Luxembourg)		Mercator Finance Luxembourg AG	150950
Number 1 S.à r.l.	150941	Merlin Entertainments S.à r.l.	150950
Bluetouch Investments (Luxembourg)		Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.	150958
Number 1 S.à r.l.	150941	Orgalux A.G.	150953
BOGGI Luxembourg S.à r.l.	150946	Osmose Media S.A.	150952
Bonaparte Immo S.A.	150946	Overview Participations S.A.	150953
"Boucherie Muller-Adam S.à r.l."	150949	Pacific Drilling S.A.	150952
Bouvier	150947	Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	
BRGEOF Japan S.à r.l.	150947	150952
Brinkwell Investments S.A.	150945	Parkway S.A.	150924
Brookfield Infrastructure Partners PD		Persky G.m.b.H.	150923
Ports Capital Management 1 S.à r.l. ...	150941	Primos Alternative Investments S.à r.l. ..	150954
Brookfield Infrastructure Partners PD		R Capital S. à r.l.	150952
Ports Capital Management SCA	150949	Red Station	150953
BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.	150945	Royal Hamilius-Résidence n° 1 S.A.	150951

Aqua Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 181.184.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, companies' director, born in Shobak (Jordan), on July 23, 1966, residing in 30248 Mirdif (uptown Mirdif), Claverron Road 1065, Villa 1065 (Dubai), (United Arab Emirates).

Such appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "AQUA HOLDING" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Thursday of the month of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void." The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st December 2013.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2014.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
2. The number of directors is fixed at five (5) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, companies' director, born in Shobak (Jordan), on July 23, 1966, residing in 30248 Mirdif (uptown Mirdif), Claverron Road 1065, Villa 1065 (Dubai), (United Arab Emirates);
 - b) Mr. Pascal Georges André Charles BASTIEN, companies' director, born in Nancy (France), on July 27, 1958, residing in F-75007 Paris, 13bis, avenue de la Motte-Picquet (France);
 - c) Mr. Edouard BEICHT, tradesman, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 23, 1947, residing in L-1211 Luxembourg, 99 Boulevard Baden-Powell (Grand Duchy of Luxembourg);
 - d) Mr. Jean BEISSEL, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 2, 1963, residing professionally L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - e) Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, born in Kaufbeuren (Federal Republic of Germany), on August 14, 1961, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
4. The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "FIBETRUST S.à r.l.", established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165965, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints:
 - Mr. Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, prenamed, as chairman of the board of directors, and
 - Mr. Pascal Georges André Charles BASTIEN, prenamed, as managing director, with all powers to validly bind the Company, in any circumstances and without restrictions, by his individual signature.
6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, dirigeant de sociétés, né à Shobak (Jordanie), le 23 juillet 1966, demeurant à 30248 Mirdif (uptown Mirdif), Claverron Road 1065, Villa 1065 (Dubai), (Emirats Arabes Unis).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "AQUA HOLDING" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, pré-qualifié, et libérées intégralement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société sera établi à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, dirigeant de sociétés, né à Shobak (Jordanie), le 23 juillet 1966, demeurant à 30248 Mirdif (uptown Mirdif), Claverron Road 1065, Villa 1065 (Dubai), (Emirats Arabes Unis);
 - b) Monsieur Pascal Georges André Charles BASTIEN, dirigeant de sociétés, né à Nancy (France), le 27 juillet 1958, demeurant à F-75007 Paris, 13bis, avenue de la Motte-Picquet (France);
 - c) Monsieur Edouard BEICHT, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 avril 1947, demeurant à L-1211 Luxembourg, 99 Boulevard BadenPowell (Grand-Duché de Luxembourg);
 - d) Monsieur Jean BEISSEL, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - e) Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, né à Kaufbeuren (République Fédérale d'Allemagne), le 14 août 1961, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
4. La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIBETRUST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165965, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme:
 - Monsieur Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH, préqualifié, comme président du conseil d'administration, et
 - Monsieur Pascal Georges André Charles BASTIEN, préqualifié, comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Khaled Jamil Ali AL-HABAHBEH - Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150324/527.

(130183781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Persky G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.543.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

PERSKY GmbH
Edouard CHARDOME
Gérant Unique

Référence de publication: 2013157473/13.

(130192556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.865.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of Parkway S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.865, with registered office at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Corporation"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 22nd, 1999, published in the "Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations" under number 931, on December 7th, 1999.

The meeting is chaired by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholder represented by proxy and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at eight hundred and twenty-seven million three hundred and forty-five thousand Euro (EUR 827,345,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting as replacement of the undersigned notary, dated September 30th, 2013, not yet published in the "Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations", it has been decided to transfer the Corporation's registered, statutory and administrative office from 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey, i.e., at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, under the suspensive condition of the adoption of the new articles of incorporation of the Corporation under the form of a non-cellular company with liability limited by shares, in compliance with the Companies (Guernsey) Law, 2008 as amended, and under the suspensive condition of the registration of the Corporation with the Register of companies incorporated in Guernsey held in Guernsey, which will trigger the subsequent deregistration and striking-off of the Corporation from the Luxembourg Trade and Companies Register; along with the transfer of the Corporation's place of effective management from 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to the United Kingdom, i.e., at 200 Aldersgate, London EC1A 4HD, United Kingdom (hereinafter the "Migration").

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to remove from the Corporation's articles of association the possibility for the Corporation to issue shares in bearer form at the option of the shareholder; and

2. Decision to amend the article 5 of the Corporation's articles of associations in order to reflect the above item of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

For the Migration purposes and in order to realize the suspensive condition consisting of the registration of the Corporation with the Register of companies incorporated in Guernsey held in Guernsey, in compliance with the Companies (Guernsey) Law, 2008 as amended, the general meeting resolved to remove from the Corporation's articles of association the possibility for the Corporation to issue shares in bearer form at the option of the shareholder.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the general meeting resolved to amend therefore the article 5 of the articles of association of the Corporation, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at eight hundred and twenty-seven million three hundred and forty-five thousand euro (EUR 827,345,000) represented by eight million two hundred seventy-three thousand four hundred and fifty (8,273,450) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares shall only be in registered form.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

In the event of the division of ownership in shares in bare ownership and usufruct, the exercise of all the corporate rights, and in particular the right to vote at General Meetings, is reserved to the holders of usufruct of the shares to the exclusion of the bare owners of the shares; the exercise of patrimonial rights on the bare ownership of the share, such as the latter are determined by Luxembourg law, is reserved to the bare owners of the shares to the exclusion of the holders of usufruct of the shares".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English and followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par devant nous Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de Parkway S.A., une société anonyme établie à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.865, ayant son siège social au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 septembre 1999, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 931, le 7 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se désigne elle-même comme scrutateur et qui choisit comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire représenté par procuration et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à huit cent vingt-sept millions trois cent quarante-cinq mille euros (827.345.000,- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 30 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société du 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Guernesey, i.e., à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 1WA, sous la condition suspensive de la refonte des statuts de la Société sous la nouvelle forme légale d'une «non-cellular company with liability limited by shares», en conformité avec la loi de Guernesey de 2008, telle que modifiée, et sous la condition suspensive de l'enregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey, impliquant partant le désenregistrement et la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; accompagné du transfert du siège de direction effective de la Société du 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Royaume-Uni, i.e., au 200 Aldersgate, London EC1A 4HD, Royaume-Uni (ci-après, la «Migration»).

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de retirer des statuts de la Société la possibilité pour la Société d'émettre des actions au porteur au choix de l'actionnaire; et

2. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le point de l'agenda ci-dessus.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Pour les besoins de la Migration et afin de réaliser la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey, en conformité avec la loi de Guernesey de 2008, telle que modifiée, l'assemblée générale a décidé de retirer des statuts de la Société la possibilité pour la Société d'émettre des actions au porteur au choix de l'actionnaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt achthundertsiebenundzwanzig Millionen dreihundertfünfundvierzigtausend Euro (EUR 827.345.000,-), aufgeteilt in acht Millionen zweihundertdreiundsiebzigtausendvierhundertfünfzig (8.273.450) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sollen ausschließlich in registrierter Form bestehen.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann den Rückkauf ihrer eigenen Aktien beschließen, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Bei einer Teilung des Eigentums an den Aktien in bloße Eigentum und Niessbrauch, ist die Ausübung aller Gesellschaftsrechte vor allem des Stimmrechts bei den Hauptversammlungen denjenigen Aktionären, die Niessbraucher der Aktien sind, nicht aber den Aktionären, die bloße Eigentümer der Aktien sind, vorbehalten. Die Ausübung der Vermögensrechte auf das bloße Eigentum der Aktien, so wie es im Luxemburgischen Recht verankert ist, ist den Aktionären, die blosser Eigentümer der Aktien sind, nicht aber den Aktionären, die Niessbraucher der Aktien sind, vorbehalten.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157484/145.

(130192503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

JOFAD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.714.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 26 août 2013

Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Donovan ANDRE, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JOFAD Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013158031/17.

(130193926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Olivier Harles, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the sole manager of Fidji Luxco (BC) S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111.801 (the "Company"), pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated 1 October 2013.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The Company, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 February 2006 number 386, the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Francis Kessler, prenamed, on 30 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 6.1 of the updated articles of association of the Company as of 30 August 2013 (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at one million eight hundred and ninety-five thousand one hundred and ninety euro (EUR 1,895,190) represented by fully paid up shares, consisting of:

a. Three hundred eleven thousand four hundred fifty-five (311,455) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

b. One hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty (154,420) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

c. Three hundred and thirty-four thousand eight hundred and sixty-four (334,864) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

d. Thirty-one thousand eight hundred and eight (31,808) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

e. Sixty-eight thousand nine hundred and fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

f. Sixty-eight thousand three hundred and seventy-seven (68,377) Class F Ordinary Shares, having a par value of one euro twenty-five cents (1.25) euro;

g. Two hundred and eight-six thousand two hundred and seventy-one (286,271) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

h. One hundred and thirty thousand (130,000) Class H Ordinary Shares having a par value one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

i. One hundred and thirty thousand (130,000) Class I Ordinary Shares having a par value one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

j. One (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (1.25).

3) Pursuant to article 6.15 of the Articles, the authorized capital is set at twenty-three million one hundred ninety-seven thousand six hundred thirteen euro and seventy-five cent (EUR 23,197,613.75) represented by:

a. twelve million nine hundred and seventy-one thousand six hundred and fifty-seven (12,971,657) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

b. Four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

c. Two hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

d. Thirty-two thousand two hundred and twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

e. Sixty-six thousand eight hundred and seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

f. One hundred and thirty-seven thousand five hundred and eleven (137,511) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

g. Three hundred and seventy-four thousand three hundred and ninety-two (374,392) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

h. two hundred and sixty thousand (260,000) Class H Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

i. two hundred and sixty thousand (260,000) Class I Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

4) In accordance with article 6.15 of the articles of association of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Sole Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Sole Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Sole Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Sole Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 1 October 2013, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of four hundred twenty-nine thousand two hundred seventy-five euro (EUR 429,275) from its current amount of one million eight hundred ninety-five thousand one hundred ninety euro (EUR 1,895,190) up to a total amount of two million three hundred twenty-four thousand four hundred sixty-five euro (EUR 2,324,465) through the issuance of the following new shares of the company:

- two hundred twenty (220) Class A Ordinary Shares; and
- one hundred seventy-one thousand six hundred (171,600) Class H Ordinary Shares; and
- one hundred seventy-one thousand six hundred (171,600) Class I Ordinary Shares;

having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

The New Shares have been subscribed by the following subscribers (the "Subscribers"):

- George Thomas, born on 4 September 1953, providing an address at 28 Scotts, Apartment no 13-03, 28 Scotts Road, Singapore 228233, subscribing forty thousand (40,000) new class H shares and forty thousand (40,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of two hundred thousand four hundred euro (EUR 200,400);

- Danny Morlion, born on 16 April 1957, providing an address at Kim Seng Road 200, the Cosmopolitan 21-20, 239471 Singapore, subscribing twenty-three thousand (23,000) new class H shares and twenty-three (23,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of one hundred fifteen thousand two hundred thirty euro (EUR 115,230);

- Robert Pokrzywa, born on 16 December 1957, providing an address at 576 Lucinda Lane, 17055 Mechanicsburg, PA (USA), subscribing twenty-three thousand (23,000) new class H shares and twenty-three thousand (23,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of one hundred fifteen thousand two hundred thirty euro (EUR 115,230);

- Roy Muscarella, born on 27 May 1964, providing an address at 2 St. Martin's Drive #02-11, Singapore 257989, subscribing two hundred twenty (220) new class A shares, twenty-two thousand (22,000) new class H shares and twenty-two thousand (22,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of one hundred fifty-three thousand four hundred sixty-one euro (EUR 153,461);

- CK Tan, born on 4 June 1961, providing an address at 29 Flora Road, 9 Flora Road, #07-09 Estella gardens, Singapore 509742, subscribing sixteen thousand three hundred (16,300) new class H shares and sixteen thousand three hundred (16,300) new class I shares through a contribution in cash in an amount of eighty-one thousand six hundred sixty-three euro (EUR 81,663);

- CS Wong, born on 27 January 1959, providing an address at 28/F Flat C, Block 2, Tsing Yung Terrace, 8 Tsing Yung street, Tuen Mun, (Hong Kong), subscribing sixteen thousand three hundred (16,300) new class H shares and sixteen thousand three hundred (16,300) new class I shares through a contribution in cash in an amount of eighty-one thousand six hundred sixty-three euro (EUR 81,663);

- Roger Rowlings, born on 21 March 1966, providing an address at 1709 Elderberry Lane, Lake Villa, Illinois, 60046, USA, subscribing five thousand (5,000) new class H shares and five thousand (5,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of twenty-five thousand fifty euro (EUR 25,050);

- Jake Lee, born on 21 June 1968, providing an address at #107-1002, Hanbo-Mido Apt, 511 Daechi 2 dong, Kangnam-gu, Seoul, South Korea, subscribing five thousand (5,000) new class H shares and five thousand (5,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of twenty-five thousand fifty euro (EUR 25,050);

- Richard Bahou, born on 22 September 1957, providing an address at 844 Plainfield/Naperville Road, Naperville, Illinois, 60540, USA, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- David Brearley, born on 26 October 1943, providing an address at 4060 Palmer Ct, Naperville, Illinois, 60564, USA, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Fabrizio Stango, born on 29 July 1963, providing an address at 3 Via Villa Paradiso 21/C - 20872 Cornate d'Adda - MB - Italy, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Martin NG, born on 2 February 1974, providing an address at Blk 103 Ang Mo Kio #06-1457 Singapore 560103, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- James David, born on 21 July 1958, providing an address at 6206 Crosswick Circle, 17050 Mechanicsburg, PA (USA), subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Gek-Choo Lim, born on 18 July 1972, providing an address at 352C Canberra Road, #11-247, Singapore 753352, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Yann Chu, born on 30 December 1966, providing an address at 21B Simei Street 4, Double Bay Residences. #10-47, Singapore 528719, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- James Terrance Jones, born on 12 November 1954, providing an address at 2806 Ionoff Road, Harrisburg Pennsylvania 17110, USA, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Chris Kolivosky, born on 31 March 1970, providing an address at 50 Conley Road, 17339 Lewisberry (USA), subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Sven Otte, born on 31 January 1971, providing an address at Ernst Schneller Strasse 3, 16540 Hohen Neuendorf, Germany, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Brad Brubaker, born on 27 April 1975, providing an address at 916 Knepper Drive, Mechanicsburg, PA 17055, USA, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Clarence Randall Fry, born on 5 May 1963, providing an address at 112 Hilltop Drive, 17065 Mount Holly Springs, PA (USA), subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Jeffrey Robert Toran, born on 14 December 1956, providing an address at 446 Elder Trail, New Cumberland, Pennsylvania, USA 17070, subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

- Dana Breggy, born on 19 November 1963, providing an address at 111 Jacob's Creek Drive 17033 Hershey, PA (USA), subscribing one thousand five hundred (1,500) new class H shares and one thousand five hundred (1,500) new class I shares through a contribution in cash in an amount of seven thousand five hundred fifteen euro (EUR 7,515);

for a total aggregate amount of nine hundred two thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 902,957) (the "Subscription Price").

The Subscription Price is allocated as follows: (i) four hundred twenty-nine thousand two hundred seventy-five euro (EUR 429,275) have been allocated to the Company's share capital and (ii) four hundred seventy-three thousand six hundred eighty-two euro (EUR 473,682) have been allocated to the share premium account of the Company.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by the Subscribers, so that the total amount of nine hundred two thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 902,957) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

7) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, articles 6.1 and article 6.15 of the Articles of Association are amended and now read as follows:

" **6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two million three hundred twenty-four thousand four hundred sixty-five euro (EUR 2,324,465) represented by fully paid up shares, consisting of:

a) Three hundred and eleven thousand six hundred and seventy-five (311,675) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

b) One hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty (154,420) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

c) Three hundred and thirty-four thousand eight hundred and sixty-four (334,864) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

d) Thirty-one thousand eight hundred and eight (31,808) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

e) Sixty-eight thousand nine hundred and fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

f) Sixty-eight thousand three hundred and seventy-seven (68,377) Class F Ordinary Shares, having a par value of one euro twenty-five cents (1.25) euro;

g) Two hundred and eight-six thousand two hundred and seventy-one (286,271) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

h) Three hundred and one thousand six hundred (301,600) Class H Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

i) Three hundred and one thousand six hundred (301,600) Class I Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

j) One (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree."

" **6.15. Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at twenty-two million seven hundred and sixty-eight thousand three hundred and thirty-eight euro and seventy-five cents (EUR 22,768,338.75) represented by:

a) Twelve million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and thirty-seven (12,971,437) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

b) Four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

c) Two hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

d) Thirty-two thousand two hundred and twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

e) Sixty-six thousand eight hundred and seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

f) One hundred and thirty-seven thousand five hundred and eleven (137,511) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

g) Three hundred and seventy-four thousand three hundred and ninety-two (374,392) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

h) Eighty-eight thousand four hundred (88,400) Class H Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

i) Eighty-eight thousand four hundred (88,400) Class I Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Sole Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Sole Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Sole Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Sole Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted. "

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 2,500.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant de Fidji Luxco (BC) S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.801 (la «Société») conformément aux résolutions du gérant unique de la Société prises le 1. octobre 2013.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 22 février 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 30 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 6.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 août 2013 (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est actuellement d'un million huit cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.895.190) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

a. Trois cent onze mille quatre cent cinquante-cinq (311.455) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

b. Cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (154.420) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

c. Trois cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (334.864) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

d. Trente-et-un mille huit cent huit (31.808) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

e. Soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

f. Soixante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (68.377) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

g. Deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-et-onze (286.271) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

h. Cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

i. Cent trente mille (130.000) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

j. Une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

3) Conformément à l'article 6.15 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à vingt-trois millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent treize euros et soixante-quinze centimes (EUR 23.197.613,75), représenté par:

a. Douze millions neuf cent soixante et onze mille six cent cinquante-sept (12.971.657) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

b. Quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;

c. Deux cent cinquante-cinq mille quatre-cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;

d. Trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

e. Soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

f. Cent trente-sept mille cinq cent onze (137.511) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

g. Trois cent soixante-quatorze trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

h. Deux cent soixante mille (260.000) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit; et

i. Deux cent soixante mille (260.000) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

4) Conformément à l'article 6.15 des Statuts, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 1. octobre 2013, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 429.275) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.895.190) à deux millions trois cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 2.324.465) par l'émission de

- deux cent vingt (220) Actions Ordinaires de Classe A,

- cent soixante et onze mille six cents (171.600) Actions Ordinaires de Classe H de la Société, et
- cent soixante et onze mille six cents (171.600) Actions Ordinaires de Classe I de la Société,
ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites par les souscripteurs suivants (les «Souscripteurs»):

- George Thomas, né le 4 septembre 1953, résidant au 28 Scotts, Apartment no 13-03, 28 Scotts Road, Singapore 228233, souscrivant quarante mille (40.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et quarante mille (40.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de deux cent mille quatre cents (200.400);

- Danny Morlion, né le 16 avril 1957, résidant au Kim Seng Road 200, the Cosmopolitan 21-20, 239471 Singapore, souscrivant vingt-trois mille (23.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et vingt-trois mille (23.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de cent quinze mille deux cent trente euros (EUR 115.230);

- Robert Pokrzywa, né le 16 décembre 1957, résidant au 576 Lucinda Lane, 17055 Mechanicsburg, PA (USA), souscrivant vingt-trois mille (23.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et vingt-trois mille (23.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de cent quinze mille deux cent trente euros (EUR 115.230);

- Roy Muscarella, né le 27 mai 1964, résidant au 2 St. Martin's Drive #02-11, Singapore 257989, souscrivant deux cent vingt (220) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, vingt-deux mille (22.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et vingt-deux mille (22.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de cent cinquante-trois mille quatre cent soixante et un euros (EUR 153.461);

- CK Tan, né le 4 juin 1961, résidant au 29 Flora Road, 9 Flora Road, #07-09 Estella gardens, Singapore 509742, souscrivant seize mille trois cents (16.300) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et seize mille trois cents (16.300) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de quatre-vingt et un mille six cent soixante-trois euros (EUR 81.663);

- CS Wong, né le 27 janvier 1959, résidant au 28/F Flat C, Block 2, Tsing Yung Terrace, 8 Tsing Yung street, Tuen Mun, (Hong Kong), souscrivant seize mille trois cents (16.300) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et seize mille trois cents (16.300) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de quatre-vingt et un mille six cent soixante-trois euros (EUR 81.663);

- Roger Rowlings, né le 21 mars 1966, résidant au 1709 Elderberry Lane, Lake Villa, Illinois, 60046, USA, souscrivant cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050);

- Jake Lee, né le 21 juin 1968, résidant au #107-1002, Hanbo-Mido Apt, 511 Daechi 2 dong, Kangnam-gu, Seoul, South Korea, souscrivant cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050);

- Richard Bahou, né le 22 septembre 1957, résidant au 844 Plainfield/Naperville Road, Naperville, Illinois, 60540, USA, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- David Brearley, né le 26 octobre 1943, résidant au 4060 Palmer Ct, Naperville, Illinois, 60564, USA, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Fabrizio Stango, né le 29 juillet 1963, résidant au 3 Via Villa Paradiso 21/C - 20872 Cornate d'Adda - MB - Italy, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Martin NG, né le 2 février 1974, résidant au Blk 103 Ang Mo Kio #06-1457 Singapore 560103, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- James David, né le 21 juillet 1958, résidant au 6206 Crosswick Circle, 17050 Mechanicsburg, PA (USA), souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Gek-Choo Lim, né le 18 juillet 1972, résidant au 352C Canberra Road, #11-247, Singapore 753352, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Yann Chu, né le 30 décembre 1966, résidant au 21B Simei Street 4, Double Bay Residences. #10-47, Singapore 528719, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- James Terrance Jones, né le 12 novembre 1954, résidant au 2806 Ionoff Road, Harrisburg Pennsylvania 17110, USA, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Chris Kolivosky, né le 31 mars 1970, résidant au 50 Conley Road, 17339 Lewisberry (USA), souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Sven Otte, né le 31 janvier 1971, résidant au Ernst Schneller Strasse 3, 16540 Hohen Neuendorf, Germany, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Brad Brubaker, né le 27 avril 1975, résidant au 916 Knepper Drive, Mechanicsburg, PA 17055, USA, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Clarence Randall Fry, né le 5 mai 1963, résidant au 112 Hilltop Drive, 17065 Mount Holly Springs, PA (USA), souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Jeffrey Robert Toran, né le 14 décembre 1956, résidant au 446 Elder Trail, New Cumberland, Pennsylvania, USA 17070, souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

- Dana Bregey, née le 19 novembre 1963, résidant au 111 Jacob's Creek Drive 17033 Hershey, PA (USA), souscrivant mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et mille cinq cents (1.500) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par paiement en cash de sept mille cinq cent quinze euros (EUR 7.515);

pour un montant total de neuf cent deux mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 902.957) (le «Prix de Souscription»).

Le Prix de Souscription a été alloué de la manière suivante: (i) quatre cent vingt-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 429.275) ont été alloués au capital social de la Société et quatre cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 473.682) ont été alloués au compte prime d'émission de la Société.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par le Souscripteur susmentionné, soit un montant total de neuf cent deux mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 902.957) est à la disposition de la Société, tel que justifié au présent notaire.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, les articles 6.1 et 6.15 des statuts de la Société seront modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 2.324.465) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

a) Trois cent onze mille six cent soixante-quinze (311.675) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

b) Cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (154.420) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

c) Trois cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (334.864) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

Trente-et-un mille huit cent huit (31.808) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

d) Soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

e) Soixante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (68.377) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

f) Deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-et-onze (286.271) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

g) Trois cent un mille six cents (301.600) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

h) Trois cent un mille six cents (301.600) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

i) Une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.»

« **6.15. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt-deux millions sept cent soixante-huit mille trois cent trente-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 22.768.338,75) représenté par:

a) Douze millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent trente-sept euros (EUR 12.971.437) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

b) Quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;

c) Deux cent cinquante-cinq mille quatre-cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;

d) Trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

e) Soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

f) Cent trente-sept mille cinq cent onze (137.511) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

g) Trois cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

h) Quatre-vingt-huit mille quatre cents (88.400) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit; et

i) Quatre-vingt-huit mille quatre cents (88.400) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.»

Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.500,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47471. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157890/499.

(130193489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.388,76.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 64.749.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 31 octobre 2013:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 31 octobre 2013.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013159141/19.

(130194927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

C. Phillipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Im Jahre zwei tausend dreizehn,
den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Cornelia LEHNERT-PHILLIPPS, geborene PHILLIPPS, Kauffrau, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13.

Welche Komparentin dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung C. Phillipps S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 97.833 (NIN 2003 2423 346).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK, am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 97 vom 24. Januar 2004.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

Dass aufgrund einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 7. November 2013, welche Anteilübertragung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ein hundert (100) Anteile alle Frau Cornelia LEHNERT-PHILLIPPS, vorgeannt, zugeteilt sind.

Alsdann hat die Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-) alle zugeteilt Frau Cornelia LEHNERT-PHILLIPPS, geborene PHILLIPPS, Kauffrau, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13."

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hab dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LEHNERT-PHILLIPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2069. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. November 2013.

Référence de publication: 2013159145/41.

(130195471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Biomessenger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.059.

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société Biomessenger S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 181.059, constituée le 17 octobre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 62.750 afin de le porter de EUR 31.000 à EUR 93.750 par la création et l'émission de 6.275 nouvelles actions de EUR 10 chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.080.000, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation, entièrement souscrites par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social, et intégralement libérées en espèces.

2. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 17.000.000, dans les mêmes conditions que celles fixées lors de l'instauration dudit capital autorisé.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa et de la 1^{ère} phrase du 4^e alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Version française

Art. 5. 1^{er} alinéa.

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 93.750 (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) représenté par 9.375 (neuf mille trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Art. 5. 4^e alinéa, 1^{re} phrase. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 17.000.000 (dix-sept millions d'euros) qui sera représenté par 1.700.000 (un million sept cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Version anglaise

Art. 5. 1^{er} alinéa.

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 93,750 (ninety-three thousand seven hundred fifty Euro) divided into 9,375 (nine thousand three hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

Art. 5, 4^e alinéa, 1^{re} phrase. "For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 17,000,000 (seventeen million Euro) to be divided into 1,700,000 (one million seven hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 62.750 (soixante-deux mille sept cent cinquante euros) afin de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 93.750 (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de 6.275 (six mille deux cent soixante-quinze) nouvelles actions de EUR 10 (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.080.000 (un million quatre-vingt mille euros), émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation.

Souscription - Libération

L'assemblée a pris acte de la souscription des 6.275 (six mille deux cent soixante-quinze) nouvelles actions émises ainsi que de la libération en espèces de l'intégralité desdites actions et de la prime d'émission de EUR 1.080.000 (un million quatre-vingt mille euros), par les actionnaires actuels, tous ici représentés par Monsieur Pierre Lentz, prénommé, en vertu de procurations qui resteront annexées au présente acte, au prorata de leurs participations dans le capital de la Société, de sorte que la somme de EUR 1.142.750 (un million cent quarante-deux mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital autorisé et de le fixer dorénavant à EUR 17.000.000 (dix-sept millions d'euros), représenté par 1.700.000 (un million sept cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. De plus, l'assemblée générale décide que le conseil d'administration reste autorisé à augmenter le capital social dans les limites du nouveau capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions, et, à ces fins, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

En outre, le conseil d'administration reste autorisé à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier le 1^{er} alinéa et la 1^{ère} phrase du 4^e alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa.

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 93.750 (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) représenté par 9.375 (neuf mille trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Art. 5. 4^e alinéa, 1^{re} phrase. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 17.000.000 (dix-sept millions d'euros) qui sera représenté par 1.700.000 (un million sept cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.700 (deux mille sept cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of November,

before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, is held the extraordinary general meeting of the company Biomessenger S.A. (the "Company"), a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 181059, incorporated on 17 October 2013 pursuant to a deed received by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is opened at 5.00 p.m. and chaired by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Géraldine RODRIGUES, "master en finance et fiscalité internationales", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 62,750 in order to raise it from EUR 31,000 to EUR 93,750 by creation and issue of 6,275 new shares of EUR 10 each, to be issued at par, with a share premium of a total amount of EUR 1,080,000, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, entirely subscribed by the existing shareholders proportionally to their participating interest in the company, and fully paid-up in cash.

2. Increase of the authorized capital in order to fix it at EUR 17,000,000, with the same conditions as those laid down when said authorized capital was established.

3. Subsequent amendment of 1st paragraph and 1st sentence of the 4th paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to be worded as follows:

French version

Art. 5. 1st paragraph.

« Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 93.750 (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) représenté par 9.375 (neuf mille trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Art. 5. 4th paragraph, 1st sentence. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 17.000.000 (dix-sept millions d'euros) qui sera représenté par 1.700.000 (un million sept cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

English version

Art. 5. 1st paragraph.

" Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 93,750 (ninety-three thousand seven hundred fifty Euro) divided into 9,375 (nine thousand three hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

Art. 5. 4th paragraph, 1st sentence. "For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 17,000,000 (seventeen million Euro) to be divided into 1,700,000 (one million seven hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

II) The name of the shareholders, the number of their shares and the name of their attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attending shareholders, the attorneys of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of EUR 62,750 (sixty-two thousand seven hundred fifty Euro) in order to raise it from EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 93,750 (ninety-three thousand seven hundred fifty Euro) by creation and issue of 6,275 (six thousand two hundred seventy-five) new shares of EUR 10 (ten Euro) each, issued at par together with a share premium of a total amount of EUR 1,080,000 (one million eighty thousand Euro) and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Payment

The meeting records the subscription of the 6,275 (six thousand two hundred seventy-five) newly issued shares by the existing shareholders, all duly represented by Mr Pierre Lentz, by virtue of proxies which will remain attached to the present deed, pro rata their current shareholding in the Company, as well as the full paying up in cash of said new shares and of the share premium of a total amount of EUR 1,080,000 (one million eighty thousand Euro), so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 1,142,750 (one million one hundred forty-two thousand seven hundred fifty Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

Upon hearing the report of the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the law on commercial companies as amended, the meeting decides to increase the Company's authorized capital in order to fix it at EUR 17,000,000 (seventeen million Euro), divided into 1,700,000 (one million seven hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each. Moreover, the meeting decides to maintain the authorisation granted to the board of directors to increase the subscribed capital, within the limits of the new authorized capital, with the issue of new shares, and, in this context, to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Furthermore, the meeting decides to maintain the authorisation granted to the board of directors to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of article 32-4 of the company law.

Third resolution

In consequence of the foregoing resolutions the meeting decides to amend the 1st paragraph and the 1st sentence of the 4th paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to be worded as follows:

Art. 5. 1st paragraph.

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 93,750 (ninety-three thousand seven hundred fifty Euro) divided into 9,375 (nine thousand three hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

Art. 5. 4th paragraph, 1st sentence. "For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 17,000,000 (seventeen million Euro) to be divided into 1,700,000 (one million seven hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.15 p.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,700 (two thousand seven hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.
Signé P. Lentz, S. Boulard, G. Rodrigues, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2013. REM/2013/1978. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expedition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159101/197.

(130194918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Blackheath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.330.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 1211/13 du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société

BLACKHEATH HOLDINGS S.à r.l. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 6 décembre 2013.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Laurent BIZZOTTO
Le liquidateur

Référence de publication: 2013159105/20.

(130195762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Blacksmith Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 173.182.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159106/10.

(130195834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.501.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159108/10.

(130195179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Par résolutions circulaires signées en date du 12 novembre 2013, le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159110/14.

(130195003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.501.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159109/10.

(130195190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Beteiligungs- und Investment SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013159099/10.

(130195291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bain Capital HDS II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.739.980,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.084.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013159095/10.

(130195400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bain Capital HDS I (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 780.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.085.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013159094/10.

(130195401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Best Cars, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9453 Bivels, 27, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 105.067.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013159123/14.

(130195874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, gérante de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet immédiat; et

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant de classe B, et ce pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Lacxon Chan, gérant de classe A;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de classe B;
- Monsieur Jean-Claude Koch, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159122/22.

(130194977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Best G.O. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 111.547.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 15/11/2013.

Référence de publication: 2013159124/10.

(130195028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.209.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, gérante de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet immédiat; et

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant de classe B, et ce pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Lacxon Chan, gérant de classe A;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de classe B;
- Monsieur Jean-Claude Koch, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159119/22.

(130194987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BG Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.650.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 11 novembre 2013:

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le nombre d'administrateurs a été augmenté de 6 à 7;

- Monsieur Gian Maria Mossa, Co-General Manager de Banca Generali S.p.A., avec adresse professionnelle à Via Machiavelli 4, I-34132 Trieste, Italie a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013159125/18.

(130195130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bamboo Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 99, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.784.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159114/10.

(130195508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

B&W PGG Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.684.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013159092/11.

(130194936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Chiron A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.303.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 05 novembre 2013:

(i) D'accepter la démission de Madame Julia KLINGEN en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 04 novembre 2013.

(ii) De nommer avec effet au 04 novembre 2013 et ce pour une durée illimitée Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159160/15.

(130195693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.004.170.121,69.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.407.

—
Extrait du contrat de cession de parts en date du 17 septembre 2013

Entre les assemblées générales extraordinaires en date du 17 septembre 2013, pour la conversion des parts sociales A en parts sociales B et la diminution du capital social, il y a eu un acte de transfert de parts, en date du 17 septembre 2013, que l'associé BTG Pactual E&P S.à r.l., avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 178.405, a transféré la totalité de ses parts sociales de Classe B détenues dans la Société de la manière suivante:

- 2,923,474,604 parts sociales de Classe B d'une valeur de 0,01 USD chacune, à BTG Clients O&G S.à r.l., avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 179.828.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013159142/21.

(130195450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.671.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159137/9.

(130195416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.897,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.225.

—
Par résolutions signées en date du 8 novembre 2013, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159139/12.

(130195009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Beckman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 92.166.803,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.518.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 27 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 octobre 2013, sous la référence L130171341 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159097/12.

(130195411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bonaparte Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 131.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONAPARTE IMMO S.A

Référence de publication: 2013159130/10.

(130194975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Blue Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. 10B Solutions S.à r.l.).**

Siège social: L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 119.263.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013159128/10.

(130195078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BOGGI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.041.

L'adresse privée du gérant unique Monsieur Paolo SELVA, est dorénavant la suivante:
45, rue Cyprien Merjai, L - 2145 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159129/11.

(130195361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 150.258.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 13 novembre 2013 que:

Monsieur EDDY DOME, résidant à B-6600 Bastogne, 63 Marvie;

A cédé:

12'500,00 (Douze mille cinq cent) parts sociales qu'il détenait dans la société Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l.

à

Monsieur SOETENS Bernard, résident à B-6717 Post, 25 rue d'Arlon,

Suite à ce transfert, les parts sociales de Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Monsieur SOETENS Bernard	12'500 parts sociales
Total	12'500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013159170/23.

(130195057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BRGREOF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 88.495,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.561.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société BRGREOF Japan S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean SECKLER, en date du 19 août 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 22 décembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159136/18.

(130194890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bouvier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.907.

Extrait de résolutions de l'associé unique du 09/07/2012 et 21/11/2012

La publication précédente étant erronée, il a été décidé de corriger et clarifier les modifications apportées précédemment de la façon suivante:

- Le transfert du siège social vers le 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 21/11/2013 est maintenu.
- La nomination de Monsieur Tom WYLER, né le 10 juin 1951 à Tel Aviv, résident au 8, Herzl Rosenblum 69379 Tel Aviv au poste de gérant, en remplacement de Monsieur Michael FOGEL, avec effet au 09 juillet 2012, est annulée.

Monsieur Michael FOGEL, résidant au 17, Freierberg, App. 12, 65619 Tel Aviv, Israël, est donc maintenu au poste de gérant.

Document rectificatif:

L130054150

Déposé le 05/04/2013

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013159133/20.

(130195052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

C & C Investment S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 240.000,00.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 132.466.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Goetzingen en date du 28 juin 2013

Les actionnaires de la société décident de renouveler le mandat des administrateurs de la société, à savoir:

- Constant Wagner en qualité d'administrateur et administrateur délégué,
- Emile Bernardin en qualité d'administrateur,
- Charles Platteau en qualité d'administrateur.

Leur mandat est renouvelé pour une période de 6 années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour la société

Référence de publication: 2013159143/16.

(130195489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Banister Investissements SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.804.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Banister Investissements S.A. tenue en date du 13 novembre 2013 que

- le siège social de la société est transféré au 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, y L-1330 Luxembourg avec effet immédiat;

- l'adresse professionnelle de Karine Vilret, administrateur, est transférée au 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159115/16.

(130195814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Bachus Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3641 Kayl, 1, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.824.

EXTRAIT

Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2013 sont les suivantes:

1) acceptation de la démission de Madame Luisa Euridice NUNES DA SILVA LOURENCO de son poste de gérant technique

2) nomination de Monsieur Pierre Joseph GONCALVES, né à Luxembourg, le 10 mars 1977, demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 26, rue Jean-Pierre Bausch, au poste de gérant technique pour une durée indéterminée;

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des deux (2) gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kayl, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159113/16.

(130195038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.538.

*Extrait du Procès-Verbal de la réunion
du conseil d'administration de BRUFIN tenue le 7 novembre 2013*

Le siège social de la succursale a été transféré au 85, route d'Arlon, L-8211 Mamer avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Référence de publication: 2013159140/10.

(130195752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Biomessenger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.059.

Les statuts coordonnés au 11 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013159102/12.

(130195674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 60.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.915.

—
Par résolutions prises en date du 12 novembre 2013, le gérant a pris la décision de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159138/14.

(130195006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

"Boucherie Muller-Adam S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9026 Ettelbruck, 17, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 108.684.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013159132/14.

(130195872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

C. Philipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159146/10.

(130195766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Belzig German Group AREIII (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.828.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2013

1. Monsieur Micheal DAL BELLO a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Michael FITZGERALD, administrateur de sociétés, né à Ottawa (Canada), le 24 mai 1954, demeurant professionnellement à T5J 2B3 Edmonton, AB, Canada, 1100-10830, Jasper Avenue, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Belzig German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013159098/16.

(130195338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

C-dev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 91.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013159149/10.

(130195522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

C.K. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.544.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/11/2013.

Référence de publication: 2013159148/10.

(130195581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

C-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013159150/10.

(130195519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Mercator Finance Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.816.

Les comptes annuels au 28/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158675/10.

(130194400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013158677/14.

(130194420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Medina Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.251.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 13 novembre 2013

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- d'accepter la démission de Monsieur Jan Vanhoutte et Monsieur Wim Rits en tant que Gérants de classe B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ainsi que Monsieur Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo (Pays-Bas) résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérants de classe B de la Société, et ce avec effet immédiat. Leur mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013158673/21.

(130194052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 71.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

En date du 11 novembre 2013, la Société a été informée du changement d'adresse de la Société Cinco Capital GmbH, un associé. L'adresse de la Société Cinco Capital GmbH a été modifiée comme suit:

- Cinco Capital GmbH, ayant pour adresse le 43 Gaensemarkt, 20354 Hamburg, Germany;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Johannes Laurens de Zwart / Jorge Perez Lozano

Manager A / Manager A

Référence de publication: 2013158669/14.

(130194113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Royal Hamilius-Résidence n° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.503.

Il résulte des résolutions prises par les membres du conseil d'administration de la Société en date du 4 novembre 2013 que:

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé administrateur délégué de la Société pour une période se terminant à l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Société appelé à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018; et
- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013158846/19.

(130194670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.311.

—
EXTRAIT

1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 10 Janvier 2012:
- Monsieur Benoît de Froidmont, demeurant au 370, route de Longwy, L – 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013156207/12.

(130190857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 159.658.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 1^{er} août 2013 au siège social

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156206/11.

(130191000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Osmose Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 137.780.

—
Décision du 4 novembre 2013 prise par l'actionnaire unique d'OSMOSE MEDIA (la «Société»).

L'actionnaire unique DECIDE de nommer avec effet immédiat:

DELOITTE AUDIT Société à responsabilité limitée,

RCS LUXEMBOURG B 67.895,

560, Rue de Neudorf,

L-2220 Luxembourg

comme Réviseur d'Entreprises, et ce, pour les comptes annuels à clôturer au 31/12/2013.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises fera l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014 statuant sur les comptes clos au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2013156204/20.

(130190775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

R Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.009.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013156257/11.

(130191056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Overview Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.636.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 11 novembre 2013 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013156195/14.

(130191425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Orgalux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156202/10.

(130191195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Red Station, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 155.654.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 octobre 2013

1) L'assemblée décide de modifier la catégorie d'administrateur de la société PYLOS EUROPE N.V. L'administrateur PYLOS EUROPE N.V. devient administrateur de catégorie B.

2) L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A, et ce jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016, Madame Caroline Den Tandt, née le 31 août 1968 à Leuven (Belgique), demeurant au 3 Jan Van Boendaelaan, B-3080 Tervuren (Belgique).

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013156267/14.

(130191587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.848.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet au 11 novembre 2013.

De ce fait, l'adresse professionnel de Monsieur Patrick Sganzerla, gérant unique et associé, change également et est désormais située au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 11 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Patrick SGANZERLA

Gérant Unique

Référence de publication: 2013156620/16.

(130192224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Primos Alternative Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 181.282.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Primos S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 155219, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Primos Alternative Investments S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-duché du Luxembourg soit à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représentée par cinquante (50) parts sociales de Classe A, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C, cinquante (50) parts sociales de Classe D, cinquante (50) parts sociales de Classe E, cinquante (50) parts sociales de Classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe G, cinquante (50) parts sociales de Classe H, cinquante (50) parts sociales de Classe I et cinquante (50) parts sociales de Classe J, cinquante (50) parts sociales de Classe K, cinquante (50) parts sociales de Classe L, cinquante (50) parts sociales de Classe M, cinquante (50) parts sociales de Classe N, cinquante (50) parts sociales de Classe O cinquante (50) parts sociales de Classe P, cinquante (50) parts sociales de Classe Q,

cinquante (50) parts sociales de Classe R, cinquante (50) parts sociales de Classe S et cinquante (50) parts sociales de Classe T toutes d'une valeur de douze Euro et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 21. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. Révision des comptes

Art. 25. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) associé(s) qui sera sélectionné de la liste de réviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais, peut être renouvelé infiniment.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Primos S.A., prénommée, déclare souscrire aux cinquante (50) parts sociales de Classe A, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C, cinquante (50) parts sociales de Classe D, cinquante (50) parts sociales de Classe E, cinquante (50) parts sociales de Classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe G, cinquante (50) parts sociales de Classe H, cinquante (50) parts sociales de Classe I, cinquante (50) parts sociales de Classe J, cinquante (50) parts sociales de Classe K, cinquante (50) parts sociales de Classe

L, cinquante (50) parts sociales de Classe M, cinquante (50) parts sociales de Classe N, cinquante (50) parts sociales de Classe O cinquante (50) parts sociales de Classe P, cinquante (50) parts sociales de Classe Q, cinquante (50) parts sociales de Classe R, cinquante (50) parts sociales de Classe S et cinquante (50) parts sociales de Classe T toutes d'une valeur de douze Euro et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune.

et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.300,- EUR.

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Daniel COHEN, Administrateur de Sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962, résidant professionnellement à F-75008 Paris 3, avenue Hoche, (France);

- Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

- Monsieur Laurent KIND, Administrateur de Sociétés, né à Luxembourg, le 28 novembre 1971, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4367. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152949/249.

(130187358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.819.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Avezano Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Vasillissis Freiderikis, 20, El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104, 1066 Nicosia, Cyprus,

here represented by Mr John KLEYNHANS, with professional address in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132819, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on October 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2678 of the 22nd of November 2007.

- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company; and approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution.
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder renounces formally the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Avezano Trading Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au Vasillissis Freiderikis, 20, El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104, 1066 Nicosie, Chypre,

ici représenté par Monsieur John KLEYNHANS, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132819, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678 du 22 novembre 2007.

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société; et approuve les comptes intérimaires émis pour les autorités fiscales dans le cadre de la présente dissolution.

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. KLEYNHANS, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. LAC/2013/47313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150687/114.

(130184184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Easy Hotels Company, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 novembre 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Yves RICHER, demeurant 2, rue des Romains, L-6370 Haller, Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à.r.l., 6, Jos Seylerstrooss, L-8522 BECKERICH

Pour extrait conforme

Haller, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159255/16.

(130195688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.
